

Règlement du Grand concours photo " Mon plus beau jardin !"

Article I : Organisation

Gamm vert SA à conseil d'administration, au capital de 640 000 euros, immatriculée au registre de commerces et des sociétés de Paris sous le numéro B 337 891 287, dont le siège social est situé au 83 Avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS, et sa boutique en ligne, la société Plantes-et-jardins SAS inscrite au RCS de Paris sous le numéro 423 205 756, dénommées ci-après " les sociétés organisatrices", organisent un Grand concours photo intitulé " Mon plus beau jardin !" du 27 avril au 30 juin 2015.

Article II : Participation

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) La participation est limitée à une photo par personne et par catégorie (même nom, même adresse). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Toute participation au jeu incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Tout participant s'engage à ne faire parvenir aucune photographie aux sociétés organisatrices, dont il ne serait pas lui-même l'auteur. Dans le cas où un tel cas se produirait et où l'auteur véritable d'une photographie se retournerait contre les sociétés organisatrices, elles se réservent le droit de se retourner contre le participant lui ayant fourni ladite photographie.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit de se connecter à <http://www.plantes-et-jardins.com/concours-photo-2015>, de s'inscrire au jeu via le formulaire en ligne, et de télécharger une photo dans l'une des catégories suivantes:

- Balcon
- Potager,
- Bassin,
- Jardin

Après téléchargement de sa photo, l'internaute devra valider sa participation et recevra alors un courriel de confirmation. Les photos proposées seront soumises à modération par les sociétés organisatrices pour éviter tout contenu inapproprié. En effet les votants pourront signaler tout abus et manquement au règlement. Mais attention, chaque votant n'a droit qu'à un seul signalement par photo. Au bout de 5 abus signalés par photo, elle sera dépubliée, après modération des sociétés organisatrices. Et un courriel sera envoyé au participant pour l'informer de la disqualification de sa photo.

La participation au concours entraîne la cession des droits des photos et implique qu'elles sont des créations originales libres de droit. Les photos publiées seront soumises aux votes des internautes.

Pour voter, il faut se rendre sur le site du concours <http://www.plantes-et-jardins.com/concours-photo-2015> et voter directement pour sa photo préférée. 1 seul vote par adresse email (adresse IP unique), par personne et par photo sera accepté. Les achats ou les échanges de votes ne sont pas autorisés. Dans le cas où une telle pratique serait avérée, le participant confondu serait automatiquement éliminé. Pour respecter l'équité de chance entre tous les participants, les sociétés organisatrices, peuvent, à tout moment du jeu, vérifier, la qualité des votants. A ce titre, elle se réserve le droit de demander un justificatif d'identité et/ou d'adresse aux votants, dont le vote paraîtrait suspicieux. Les votes provenant de fraudes ou non justifiés seront automatiquement supprimés.

Les photos qui auront obtenus au moins 50 votes seront sélectionnées et participeront au choix final du jury qui désignera les gagnants de chaque catégorie.

Article IV : Dotation

Ce concours est doté de 160 prix : 50 prix dans la catégorie Balcon, 29 prix dans la catégorie Potager, 18 prix dans la catégorie Bassin, 63 prix dans la catégorie Jardin, dont la liste est annexée au présent règlement.

Article V : Désignation des gagnants

Un jury composé de 3 membres des sociétés organisatrices et se réunira dans le mois qui suit la clôture du concours et sélectionnera les gagnants selon 3 notes majeures :

- Note technique (exposition, cadrage, ...)
- Note artistique (choix du sujet, originalité du cadrage, ...)
- Note environnementale (naturel de la photo, diversité des plantes,....)

Pour chaque catégorie, les gagnants seront classés : Le premier classé remportera le premier lot, le second, remportera le second lot et ainsi de suite, jusqu'à l'attribution de tous les prix. La décision du jury sera souveraine et sans appel. Les gagnants seront informés par les sociétés organisatrices du résultat par courrier, e-mail ou par téléphone. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu tel que défini à l'article X. Le lot sera réattribué à un suppléant. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire du concours pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, et leur domicile (adresse postale). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de sa participation.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, Huissiers de justice associés 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 - Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les sociétés organisatrices, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur <http://www.plantes-et-jardins.com/concours-photo-2015>. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du concours à l'adresse suivante :

**Gamm vert SA
Grand concours photo "Mon plus jardin !"
83 Avenue de la Grande Armée,
75116 PARIS**

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site Internet du concours <http://www.plantes-et-jardins.com/concours-photo-2015>. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " base 20g en vigueur.

Article VII: Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires du concours, des photos, des votes à une adresse erronée ou incomplète.

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les sociétés organisatrices trancheront souverainement tout litige relatif au concours et à son règlement en accord via www.reglement.net, avec la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. On se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les sociétés organisatrices pourront annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article IX : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou adresse email dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Les bons d'achat seront à retirer en magasin Gamm Vert. Les autres dotations seront envoyées dans un délai de 40 jours environ suivant la confirmation de l'adresse postale du gagnant. Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postales ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis aux sociétés organisatrices. Les gagnants renoncent à réclamer aux sociétés organisatrices tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article X: Droits des photos

Dans le cadre du concours, les participants cèdent gratuitement aux sociétés organisatrices et à leurs éventuels partenaires les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de leurs photos, pour toute exploitation, sur tous supports (électronique, presse papier, exposition, projection, etc...). Cette autorisation d'exploitation est accordée pour une durée de 2 (deux) ans à partir de l'envoi de leur photo. Ces photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes. Le participant garantit qu'il détient les autorisations relatives à l'utilisation à toutes fins commerciales et publicitaires de sa photographie. Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité quant au droit à l'image et aux conditions restrictives d'utilisation de la photographie.

Article XI: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de l'article 40 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à concours2015@gammvert.fr

Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ANNEXE 1

Liste des lots

Dans la catégorie Jardin

- 1 serre de jardin en verre trempé Compact 6,6 m² Juliana, d'une valeur de 1728€
- 1 abri en résine de type Factor 86 Chalet et Jardin, d'une valeur de 999€
- 1 serre Forest Green Popular 86 Halls, d'une valeur de 658€
- 1 abri métal de type WL aspect bois Chalet et Jardin, d'une valeur de 429€
- 4 Salons FLORIS compact avec 6 chaises EUROPA Manganèse Evolutif, d'une valeur unitaire de 336,40€
- 1 broyeur BV 21 Wolf, d'une valeur de 263€
- 1 tondeuse M 46-125R McCulloch, d'une valeur de 259€
- 1 tondeuse hélicoïdale Fiskars, d'une valeur de 227,50€
- 2 sièges "taboo" Haemmerlin, d'une valeur unitaire de 199€
- 1 banc coffre BOGOTA 265L beige Chalet et Jardin, d'une valeur de 189€
- 3 kits Cascada : 3 jardinières + kit d'extension – gris Lechuza, d'une valeur unitaire de 159,90€
- 1 tondeuse ARM 34 Bosch, d'une valeur de 129,90€
- 1 débroussailleuse T26CS McCulloch, d'une valeur de 129€
- 3 kits Cascada : 2 jardinières + kit d'extension – gris Lechuza, d'une valeur unitaire de 109,90€
- 4 abonnements d'un an au magazine Rustica d'une valeur unitaire de 69,90€
- 4 parasols ronds en aluminium et polyester d'une valeur unitaire de 57,95€
- 4 Panneaux décoratifs 0,6 x 1,5 m gris mat Nortène, d'une valeur unitaire de 56,90€
- 1 Coupe Bordure ART 26 Combtrim Bosch, d'une valeur de 54,90€
- 5 Nattes brise vue tissée marron/noir Supratex - L5mxH1,5m, d'une valeur unitaire de 49,95€
- 2 Treillis Bamboo Arch Panel naturel - L 0,50m x H 1,70 m, d'une valeur unitaire de 44,90€
- 5 Jardinières Classico Color 43 - Gris ardoise Lechuza, d'une valeur unitaire de 44,50€
- 2 Lots CLIP&GO (manche en bois, scarificateur, balai à gazon) Revex, d'une valeur unitaire de 28,57€
- 2 Balais ergonomiques en duo Revex, d'une valeur unitaire de 18,23€
- 12 Arrosoirs British Spear and Jackson, d'une valeur unitaire de 14,50€

Dans la catégorie Potager

- 1 récupérateur d'eau de pluie Natura – 350L H150x62x50cm Garantia, d'une valeur de 399€
- 1 serre tunnel maraîchère 6m², L 2m x P 3m Richel, d'une valeur de 239€
- 1 Serre tunnel pieds droits Greensaison 9m² - L 3m x P 3m Intermas, d'une valeur de 199€
- 1 dévidoir RollUp 25m Gardena, d'une valeur de 139,99€
- 1 lot de 3 serres tunnels de culture Modul'o + 10 piquets + 2 embouts, Richel, d'une valeur de 95€
- 1 Tunnel de forçage - kit complet - 3 bases soit 1,17m² + 2 embouts + 10 piquets Pouss'Vert, d'une valeur de 69€
- 4 abonnements d'un an au magazine Rustica d'une valeur unitaire de 69,90 €
- 4 hôtels à Insectes Wildlifeworld, d'une valeur unitaire de 68,90€
- 1 composteur thermo King 400L vert avec grille de fond anti nuisible Garantia, d'une valeur de 59€
- 1 paire de bottillons Victorine de couleur Marine Aigle, d'une valeur de 50€
- 1 paire de sabots Victorine de couleur Chili Aigle, d'une valeur de 35€

1 tuyau Gardena 20m et ses accessoires, d'une valeur de 34€
1 Brass'compost et 1 pelle a terreau Revex, d'une valeur de 21,17€
5 lots outils enfants et sachet de graines Revex, d'une valeur unitaire de 10,80€
5 bons d'achat Gamm Vert de 10€

Dans la catégorie Balcon & Terrasse

1 salon de jardin BISTRO MIEL (table diam.96cm et 4 chaises) Fermob, d'une valeur de 355€
1 coupe Inox Cuba Poterie d'Albi diam.50 cm et H. 35 cm Claire de Terre, d'une valeur de 145€
3 jardinières Matignon carrée 50 Jardipolys, d'une valeur unitaire de 84,50€
3 brises vue Everly Green - H 1.50m x L 5m - vert, d'une valeur unitaire de 71,50€
4 abonnements d'un an au magazine Rustica d'une valeur unitaire de 69,90€
8 coussins outdoor infusion graphique grenadine Fermob, d'une valeur unitaire de 47,25€
3 kits Cascadino Color (jardinière et suspension) pistache Lechuza, d'une valeur unitaire de 39,90€
5 kits Cascadino Color (jardinière et suspension) gris Lechuza, d'une valeur unitaire de 39,90€
1 mini-serre 'Balcony 4' + couverture d'hivernage, fuschia Nortène, d'une valeur de 39,90€
1 mini-serre 'Balcony 4' + couverture d'hivernage, anis Nortène, d'une valeur de 39,90€
5 jardinières Balconera Trend 80 - Rouge Grenade Lechuza, d'une valeur unitaire de 35,50€
5 jardinières Balconera Trend 50 - Pistache Lechuza, d'une valeur unitaire de 26,50€
5 jardinières Balconera Trend 50 - Gris Lechuza, d'une valeur unitaire de 26,50€
5 bons d'achat Plantes-et-jardins de 10€

Dans la catégorie Bassin

1 lot de 3 projecteurs en inox LUNAQUA MAXI LED Oase, d'une valeur de 280€
1 fontaine Arles AcquaArte d'une valeur de 219€
1 fontaine Tokyo AquaArte d'une valeur de 199€
1 fontaine Banari AcquaArte à encastrer d'une valeur de 149€
4 abonnements d'un an au magazine Rustica d'une valeur unitaire de 69,90€
5 jets Vulcano LED d'une valeur unitaire de 69€
5 bons d'achat Plantes-et-jardins de 10€